

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2022-091 du 15 juin 2022
Portant sur l'approbation du dépôt de candidature pour l'appel d'offre à projet
relatif à l'extension des consignes de tri**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le quinze juin à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de SAINT SILVAIN BELLEGARDE, sous la Présidence de Valérie SIMONET, 1 ère Vice-Présidente en raison de l'empêchement de Monsieur le Président, Alexandre VERDIER.

Date de convocation du Conseil 09/06/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 48	Votants : 52	POUR : 52
Pouvoirs : 4	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 0	Exprimés : 52	

Présents : MM., SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, FERRIER, JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, RICHIN, MOUNAUD, CHARLES, VIRGOULAY, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MARTIN F, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, DESARMENIEN, FONVIELLE, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, BRUNET, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, FAUCHER, PINLON.

Pouvoirs : MM. SCARAMUCCIA à SIMON, VIALTAIX à VENTENAT, MEANARD à LE CORRE, GLOMOT à MORANCAIS.

Excusés : MM. VERDIER, DESCLOUX, SIMONET B, LUQUET L, GALINDO, NOVAIS, PERRIER F, D'HULSTER, ROULLAUD, DUBSAY.

Secrétaires de séance : Alain GRASS

Rapporteur : Jean-Luc PIERRON, Vice-Président.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine et notamment la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » ;

Vu la délibération n°2021-130 du 21 juillet 2021, attribuant le marché de traitement de la collecte sélective incluant l'Extension des Consignes de Tri (extrait du CCTP lot 1 « le flux des corps creux sera susceptible d'évoluer lors de la mise en place de l'Extension des Consignes de tri »);

Considérant que l'extension des consignes de tri consiste à simplifier le tri en permettant le tri de tous les papiers et de tous les emballages, dont notamment de nouveaux emballages en plastiques tels que les sacs et sachets, films, pots et barquettes, etc ;

Considérant que CITEO est l'éco-organisme en charge du recyclage des emballages et papier en France. Il accompagne les collectivités qui passent en Extension des Consignes de Tri au travers d'appels à candidatures pour l'extension des consignes de tri. Ces appels à candidature permettent de s'inscrire dans la stratégie nationale de déploiement des nouvelles modalités de tri qui devront être en œuvre au 1^{er} janvier 2023. Ils permettent également de prétendre au soutien bonifié des matières plastiques, passante de 600€/T à 660€ la tonne sur les bouteilles et flacons.

La réponse à cet appel à projets et les financements en découlant pourraient permettre de financer une part des coûts d'investissements pour les contenants (PAV) ainsi que la communication déployée pour l'extension des consignes de tri ;

Il est donc proposé de répondre à l'appel à projets de CITEO relatif à l'Extension des Consignes de Tri.

Accuse de réception en préfecture
023-200067593-20220621-2022-091-DE
Date de télétransmission : 21/06/2022
Date de réception préfecture : 21/06/2022

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré l'unanimité :

- APPROUVE le dépôt d'une candidature pour l'appel à projet relatif à l'Extension des Consignes de tri ;
- APPROUVE la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023 de l'extension des consignes de tri des emballages dans le cadre de la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la procédure de candidature d'appel à projet CITEO.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 21 juin 2022
Pour copie conforme, le 21 juin 2022

La Vice-Présidente,
Valérie SIMONET